



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :

Angélique LABRUDE
04.67.02.35.31.
angelique.labrude@culture.gouv.fr

Références : PA06600820A0002-3

AL/AV/2021/493.D



c.b.

Communauté de communes Albères Côte vermeille
Illibéris
Service Urbanisme
3 impasse Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELÈS-SUR-MER

À l'attention de Monsieur Bonneau

Montpellier, le 25 mai 2021

Objet : Notification d'un arrêté modificatif de prescription de diagnostic archéologique
Références : ARGELES-SUR-MER (Pyrénées-Orientales) – Lieu-dit « Neguebous sud »
PA06600820A0002
Arrêté n° 76-2021-0010 du 5 janvier 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie
préventive
P.J. : Arrêté n° 76-2021-0662 du 25 mai 2021 portant modification de l'arrêté n° 76-2021-0010 du 5
janvier 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Monsieur,

J'ai décidé de modifier l'arrêté n°76-2021-0010 du 5 janvier 2021 portant prescription d'un diagnostic
d'archéologie préventive afin d'y retirer la parcelle AV 1288 qui fera l'objet du diagnostic d'archéologie préventive
prescrit par l'arrêté n°76-2021-0016 du 6 janvier 2021. Vous trouverez une copie de l'arrêté n° 76-2021-0662 en
pièce jointe à ce courrier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint

Cyril MONTROYA
Cyril MONTROYA



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 76-2021-0662 du 25/05/2021

portant modification de l'arrêté n° 76-2021-0010 du 05/01/2021
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le Code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté modificatif du 8 mars 2021 de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté n° 76-2021-0010 du 5 janvier 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive à ARGELES-SUR-MER (Pyrénées-Orientales) Lieu-dit Neguebous sud ;

Considérant que la parcelle AV 1288 fait l'objet du diagnostic d'archéologie préventive prescrit par l'arrêté n°76-2021-0016 du 06/01/2021 et qu'elle peut donc être retirée de l'arrêté n° 76-2021-0010 du 05/01/2021.

ARRÊTE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté n° 76-2021-0010 du 05/01/2021 est modifié comme suit :

Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « Lieu-dit Neguebous sud », sis en :

RÉGION : OCCITANIE

DEPARTEMENT : PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE : ARGELES-SUR-MER

Cadastre : Année : 2020, Préfixe : 000, Section : AV, Parcelles : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 181, 182, 184, 185, 189, 386, 387, 388, 389, 390, 1018

Réalisé par : SAS Domaine des Chênes verts

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 138 603 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Le reste est inchangé.

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté de communes Albères Côte vermeille Illibéris, à la SAS Domaine des chênes Verts et à l'INRAP – Direction interrégionale Midi-Méditerranée.

Fait à Montpellier, le 25 mai 2021

Pour le Préfet de Région Occitanie et par délégation
P/ Le Directeur régional des affaires culturelles par subdélégation


Cyril MONTROYA
Conservateur régional adjoint de l'Archéologie

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ARRIVE LE
02 JUIN 2021
CCACVI

Département :
Pyrénées Orientales

Commune :
ARGELES SUR MER

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 17/05/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

PERPIGNAN
24 avenue de la Côte Vermeille TSA 10009 66961
66961 PERPIGNAN Cedex 9
tél. 0468664132 - fax 0468661516
cdif.perpignan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

